

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **19 décembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSE – N. SEDKI - JF. MARY – M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON – P. KAPPLER – G. GUIRAUD

Absents représentés : M. IBARS par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. GROSSO par M. PEREZ - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par B. DANIS - S. BERBEZIER par N. SEDKI - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absente : C. CARRIE-MAHMOUKI

3. Tarifs Marseillan Locations 2018 (MC FABRE DE ROUSSAC)

Les tarifs des locations proposés pour le service de Marseillan Locations en 2018 sont les suivants :

Basse saison		Moyenne saison	
	Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes
01/01 au 06/01	185,00€	19/05 au 26/05	240,00€
06/01 au 13/01	185,00€	26/05 au 02/06	240,00€
13/01 au 20/01	185,00€	02/06 au 09/06	240,00€
20/01 au 27/01	185,00€	09/06 au 16/06	240,00€
27/01 au 03/02	185,00€	16/06 au 23/06	240,00€
03/02 au 10/02	185,00€	23/06 au 30/06	240,00€
10/02 au 17/02	185,00€		
17/02 au 24/02	185,00€	Moyenne saison	
24/02 au 03/03	185,00€	25/08 au 01/09	240,00€
03/03 au 10/03	185,00€	01/09 au 08/09	240,00€
10/03 au 17/03	185,00€	08/09 au 15/09	240,00€
17/03 au 24/03	185,00€	15/09 au 22/09	240,00€
24/03 au 31/03	185,00€	Forfait Moyenne Saison	
31/03 au 07/04	185,00€	2 semaines	460,00€
07/04 au 14/04	185,00€	3 semaines	630,00€
14/04 au 21/04	185,00€	4 semaines	830,00€
21/04 au 28/04	185,00€	Moyenne saison	
28/04 au 05/05	185,00€	Nuitée	56,00€
05/05 au 12/05	185,00€		
12/05 au 19/05	185,00€		
Forfait Basse Saison			
2 semaines	315,00€		
3 semaines	460,00€		
4 semaines	600,00€		
Basse saison			
Nuitée	43,00€		

La taxe de séjour reste due du 1er janvier au 31 décembre par jour et par personne à partir de 18 ans.
La taxe sur les animaux est de 8,00 € la semaine.

Haute saison		Basse saison	
	Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes
30/06 au 07/07	513,00€	22/09 au 29/09	185,00€
07/07 au 14/07	513,00€	29/09 au 06/10	185,00€
14/07 au 21/07	513,00€	06/10 au 13/10	185,00€
21/07 au 28/07	513,00€	13/10 au 20/10	185,00€
28/07 au 04/08	513,00€	20/10 au 27/10	185,00€
04/08 au 11/08	513,00€	27/10 au 03/11	185,00€
11/08 au 18/08	513,00€	03/11 au 10/11	185,00€
18/08 au 25/08	513,00€	10/11 au 17/11	185,00€
	Haute saison	17/11 au 24/11	185,00€
Nuitée	70,00€	24/11 au 01/12	185,00€
		01/12 au 08/12	185,00€
		08/12 au 15/12	185,00€
		15/12 au 22/12	185,00€
		22/12 au 29/12	185,00€
		Forfait Basse Saison	
		2 semaines	315,00€
		3 semaines	460,00€
		4 semaines	600,00€
		Basse saison	
		Nuitée	43,00€

Possibilité d'1, 2 ou 3 nuitées **pour prolonger les locations à la semaine** ou pour des courts séjours de 3 nuits minimum (suivant disponibilité)



Il appartient au conseil municipal :

D'approuver les tarifs des locations proposés pour le service de Marseillan Locations en 2018.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Approuve les tarifs des locations proposés pour le service de Marseillan Locations en 2018.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

